

NOTE DE LECTURE

La Maison-Dieu, 222, 2000/2, 141-150

Jean ÉVENOU

L'ÉDITION *PRINCEPS* DU BRÉVIAIRE ET DU MISSEL ROMAINS

Dans la collection *Monumenta liturgica Concilii Tridentini* dirigée par Manlio Sodi et Achille Maria Triacca, salésiens, deux volumes sont venus récemment s'ajouter au *Pontificale Romanum*¹, dans le même format, la même présentation anastatique et le même système très pratique d'une numérotation marginale de chaque pièce, facilement repérable sans nuire à l'aspect de la page d'origine ; ce sont le *Missale Romanum*, publié en 1998, et le *Breviarium Romanum* qui a suivi en 1999. Mais il paraît préférable, s'agissant de reproduction des premières éditions, de les présenter dans l'ordre de leur première publication.

1. *Le Breviarium Romanum de 1568*²

Le Bréviaire romain, fruit de la réforme des livres liturgiques décidée par le Concile de Trente et réalisée par saint

1. Cf. *LMD* 213, 1998, p. 137-143.

2. *Breviarium Romanum. Editio princeps (1568)* a cura di Manlio SODI e Achille Maria TRIACCA. Città del Vaticano, Libreria Editrice Vaticana, 1999, XXII-1056 p.

Pie V, devait durer plus de quatre siècles, de 1568 à 1971, date à laquelle lui succéda le nouvel office romain décidé par un autre concile, le deuxième du Vatican, réalisé sous l'autorité de Paul VI, et publié sous un nom nouveau, *Liturgia Horarum*, quatre siècles au cours desquels le Bréviaire connut de multiples vicissitudes. Comment retrouver le Bréviaire tel qu'il parut en 1568 ? Ce n'était pas chose facile car, si l'année 1568 vit paraître une première édition *in folio* et une seconde *in 8°*, les exemplaires de l'une et de l'autre sont fort rares. Les Pères Sodi et Triacca ont eu la bonne fortune de découvrir et ont entrepris de reproduire un exemplaire de l'édition *in folio*, inconnu des catalogues et conservé dans les archives paroissiales de l'église San Biagio de Scrofiano au diocèse de Montepulciano, dans la province de Sienne. L'exemplaire, parfaitement conservé, porte même sur la page de titre le nom de son premier possesseur, Francesco Maria Piccolomini, évêque de Montalcino, dans la région de Sienne, de 1554 à sa mort en 1599.

Dans leur introduction (p. VII-XVIII), les éditeurs actuels retracent à grands traits la préhistoire du Bréviaire de saint Pie V et décrivent la double édition romaine de 1568. L'introduction est suivie d'une note technique sur la composition typographique avec ses erreurs de pagination et autres. Les corrections marginales manuscrites de l'exemplaire reproduit ne figurent pas sur le volume nouvellement imprimé. Le premier fascicule de la *Rivista Liturgica* 87 (2000) fournit quantité de détails qui ne pouvaient trouver place dans un volume de plus d'un millier de pages.

L'édition du Bréviaire fut confiée par saint Pie V à Paul Manuce, fils d'un célèbre typographe de Venise, appelé à Rome par ce pape pour y fonder la « typographie du peuple romain ». Le *Breviarium Romanum* imprimé par ses soins est un très bel ouvrage, agréable à lire malgré la réduction du format de 70 %, le resserrement des lignes et la disparition du rouge qui n'a été conservé dans la reproduction que dans les premières pages.

Dans ce *totum* de grande dimension, on trouve à la suite, en quatorze folios non numérotés, la bulle *Quod a nobis* du 9 juillet 1568, les indications sommaires sur le nombre

d'or, l'épacte et l'indiction, le calendrier et les rubriques générales. Viennent ensuite le psautier hebdomadaire (p. 1-110), le propre du temps (p. 111-675), le propre des saints (p. 676-912), le commun des saints (nouvelle pagination, 1-70), l'office de la Vierge Marie le samedi (p. 71-82), l'office des défunts (p. 82-87), puis des hors-d'œuvre (p. 87-98) : psaumes de la pénitence et litanie des saints, psaumes graduels, recommandation des mourants, bénédiction de la table, prières de l'itinéraire. Enfin, huit folios non paginés donnent texte et mélodie de quelques antiennes et répons.

Dans la reproduction anastatique, chaque pièce reçoit un numéro (de 1 à 6847) placé en marge, de même qu'une pagination continue en bas de page, de manière assez discrète pour ne pas déparer la présentation de l'original. En appendice, on trouvera l'index des hymnes et des oraisons.

Que dire du contenu même de l'édition *princeps* du Bréviaire romain ? La bulle *Quod a nobis* abolissait toutes les éditions antérieures de l'office romain, et expressément le Bréviaire de Quiñonez, à l'exception des bréviaires diocésains en usage depuis plus de deux cents ans. Et même dans ce cas, les évêques avec leur chapitre étaient invités à adopter le nouveau Bréviaire romain. Dans l'intitulé (*Breviarium Romanum ex decreto Sacrosancti Concilii Tridentini restitutum*) comme dans le contenu, Pie V entendait bien ne pas innover, comme l'avait fait Quiñonez, mais restaurer l'antique office romain dans son intégrité, une entreprise semblable, estime-t-il, à celle de Grégoire VII (*necessaria visa res est, quae ad pristinam orandi regulam conformata revocaretur*). Le Bréviaire de Quiñonez favorisait la récitation privée de l'office, en abrégant sa longueur, en répartissant les psaumes de manière égale sur chaque jour de la semaine, en privilégiant les lectures bibliques chaque jour. Le nombre de ses éditions (une centaine en vingt ans) est la preuve qu'il répondait à un besoin des prêtres. Mais il s'écartait trop du bréviaire traditionnel pour ne pas heurter les habitudes. Le Saint-Siège ne pouvait laisser côte à côte deux formules d'office, au choix du prêtre, l'ancienne « *iuxta romani chori normam* » et la nouvelle « *ex sacra potissimum scriptura et probatis*

sanctorum historiis collectum et concinnatum », selon le titre de l'une et de l'autre.

L'édition de Pie V marquait un temps d'arrêt dans la recherche d'un office plus approprié à la majeure partie des prêtres qui n'étaient pas astreints à l'office de chœur. L'abolition du Bréviaire de Quiñonez ne supprimait pas, en effet, le besoin auquel il entendait répondre, celui d'un office moins pesant, plus équilibré, plus nourri des meilleures pages de la Bible et expurgé de récits légendaires.

Dans le nouveau Bréviaire de 1568, la disposition même du psautier hebdomadaire, semblable à celle du psautier monastique, ne brille pas par la logique. On y trouve à la suite les offices du dimanche, de Matines à None, avec, intercalés à Prime, les psaumes de cette Heure pour les autres jours de la semaine ; puis les Matines et les Laudes du lundi au samedi, puis les Vêpres, du dimanche au samedi ; enfin les Complies, identiques chaque jour.

Un habitué du Bréviaire romain dans sa dernière édition pré-conciliaire (1962) ne pourra que s'étonner davantage de la longueur des Matines et Laudes : les Matines comptaient dix-huit psaumes le dimanche et douze en semaine, mais sans coupure. Les Laudes avaient sept psaumes, dont deux identiques chaque jour. Aucune coupure n'était admise, contrairement à ce que prévoyait la règle de saint Benoît, d'où une longueur inégale d'un jour à l'autre, et le dicton : « *Feria quinta, quanta ! sabbato, quanto !* »

Pourtant dans cette volonté de restauration, le pape Pie V avait ménagé quelques accommodements : il réduisit les onze psaumes de Prime, le dimanche, à cinq comme les autres jours ; la récitation de l'office marial, de l'office des défunts, des sept psaumes de la pénitence, des psaumes graduels passait de l'obligation à la dévotion. Le calendrier était élagué d'un certain nombre de fêtes qui le surchargeaient : il suffit de le comparer avec celui de la première édition imprimée du *Missale Romanum* en 1474³.

3. Reproduit anastatiquement par A. WARD et C. JOHNSON : *Missalis Romani editio princeps, Mediolani anno 1474 prelis mandata*, Roma, CLV-Edizioni Liturgiche, coll. « Bibliotheca Ephemerides Liturgicae, Subsidia, Instrumenta Liturgica Quarreriensia, Supplementa 3 », 1996.

La bulle *Quod a nobis* précisait : *Statuentes, Breviarium ipsum, nullo umquam tempore, vel totum, vel ex parte mutandum, vel ei aliquid addendum, vel omnino detrahendum esse* [Nous décidons que jamais ce Bréviaire ne pourra être modifié, ni en tout ni en partie, soit qu'on y ajoute, soit qu'on y retranche quelque chose] (p. 5). Le pape voulait-il engager par là ses successeurs ? Assurément non, et ils ne se sont pas faits faute d'ajouter des fêtes⁴ dès son successeur immédiat Grégoire XIII, de modifier les hymnes (Urbain VIII), de bouleverser le psautier (saint Pie X), de supprimer presque toutes les octaves et d'adopter un psautier latin nouveau (Pie XII). La dernière édition du Bréviaire romain en 1962, après la publication du Code des rubriques, est tellement différente de celle de 1568 qu'il n'est pas évident de constater la continuité de l'une à l'autre. À travers presque quatre siècles, c'est pourtant toujours le même *Breviarium Romanum ex decreto Sacrosancti Concilii Tridentini restitutum* comme en 1568, mais *Summorum Pontificum cura recognitum*. Il serait donné à un autre concile, le 2^e du Vatican, de décréter, avec la même autorité que le Concile de Trente, une nouvelle organisation de l'*Officium divinum*⁵.

4. Les chiffres suivants sont éloquents, l'année retenue (1955) étant celle des plus hautes eaux. Le reflux du calendrier a commencé cette année-là avec la suppression de la plupart des octaves et des vigiles, ainsi que la réduction des fêtes semi-doubles au degré de fêtes simples :

	1568	1955
Doubles	68	203
Semi-doubles	60	66
Simple	63	31
Commémoraisons	71	90

Pour plus de détails, cf. P. Jounel, *Le Renouveau du culte des saints dans la liturgie romaine*, Roma, CLV-Edizioni Liturgiche, coll. « Bibliotheca Ephemerides Liturgicae, Subsidia » 36, 1986, p. 21-37.

5. Le titre est volontairement parallèle à celui du Bréviaire de 1568 : *Officium divinum ex decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum, auctoritate Pauli VI promulgatum*.

2. *Le Missale Romanum de 1570* ⁶

Deux ans après le Bréviaire, Pie V promulgua le Missel par la bulle *Quo primum tempore* datée du 14 juillet 1570. Manifestement le pape était pressé de le publier dans la foulée du Bréviaire, mais les conditions de préparation et d'impression trahissent la précipitation : Pie V laissa de côté l'imprimeur du Bréviaire, pour confier le travail à un relieur vénitien qui dut tout apprendre du métier et mourut avant la fin de l'impression. Celle-ci, en outre, avait traîné en longueur, car la commission chargée de mettre au point les textes du missel n'avancait que lentement dans ses travaux ⁷. La première impression dut ainsi recevoir des corrections et des additions multiples, si bien que « la réforme du Missel, telle que l'ont voulue Pie V et ses conseillers, n'a été achevée que dans les missels imprimés publiés en 1971 ⁸ ».

Fallait-il se résigner à reconnaître que l'édition *princeps* du Missel de saint Pie V était un mirage ? Des trois éditions parues en 1570, la première, imprimée à Rome, en *in folio*, est connue en neuf exemplaires, dont un incomplet et deux fragmentaires, et en trois états successifs ; une seconde édition romaine *in-4°*, connue en quatre exemplaires ; une troisième, *in folio*, vénitienne, dont subsistent

6. *Missale Romanum. Editio princeps (1570)* a cura di Manlio Sodi e Achille Maria Triacca. Città del Vaticano, Libreria Editrice Vaticana, 1998, XLVI-720 p.

7. Sur l'impression du Missel de 1570, cf. L. DUVAL-ARNOULD, « Notes sur l'édition princeps du Missel tridentin » in *Memoria sanctorum venerantes. Miscellanea in onore di Monsignor Victor Saxer*, coll. « Studi di antichità cristiana » pubblicati a cura del Pontificio Istituto di Archeologia cristiana, XLVIII, Città del Vaticano, 1992, p. 269-283.

8. ID., « Nouvelles recherches sur les premières impressions du Missel tridentin (1570-1571) » in *De l'histoire de la Brie à l'histoire des réformes. Mélanges offerts au chanoine Missel Veissière*, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, coll. « Paris et Ile-de-France, Études et Documents » 2 (s.d.), p. 121-137.

8. L. DUVAL-ARNOULD, *Notes...*, p. 283.

cinq exemplaires témoignant de deux états successifs. Laquelle représente le mieux l'édition *princeps* ? Les éditeurs actuels ont choisi un exemplaire en très bon état, conservé à la Bibliothèque capitulaire de Milan, qui représente un deuxième état de l'édition romaine *in folio*, avec d'assez nombreuses corrections de détail par rapport à l'exemplaire de la Bibliothèque Casanatense de Rome, qui fournit le premier état de cette édition. On trouvera un relevé des modifications apportées d'un état à l'autre dans la deuxième étude de L. Duval-Arnauld⁹ et dans l'introduction de la réédition récente (p. XXVII-XXX)¹⁰. Les modifications ont entraîné soit une nouvelle impression d'une page, soit des papillons collés, dont certains sont demeurés sur l'exemplaire retenu, alors que d'autres se sont décollés, laissant apparaître l'état précédent du texte. Cela donne bien l'idée de l'inexpérience et des tâtonnements de l'imprimeur, mais aussi du caractère encore inachevé du texte.

Le résultat est sous les yeux du lecteur dans cette reproduction excellente, en deux couleurs, dans un format réduit de 70 % par rapport à l'original : un texte en caractères gothiques, sauf les deux folios – sans doute introduits tardivement – « *de defectibus Missae* », imprimés en romain.

L'austérité de l'impression très serrée est compensée par d'assez nombreuses vignettes, souvent, mais pas toujours,

9. L. DUVAL-ARNOULD, *Nouvelles recherches...*, p. 133-135.

10. L. DUVAL-ARNOULD et les rééditeurs actuels n'ont pas relevé une anomalie qui s'est maintenue dans l'édition vénitienne *in folio* de 1571 (Bibl. Vat. Stamp. Barb. B.XI.7). Sur le calendrier, un espace resté en blanc sépare le 25 du 26 décembre : le typographe ou les correcteurs ont oublié de porter la commémoration de sainte Anastasie, qui figure pourtant au calendrier du Bréviaire de 1568.

Sur la préparation du calendrier de 1570, cf. A. FRUTAZ, « Sirleto e la riforma del Messale Romano di San Pio V », in *Regnum Dei*, anno XXX, n° 100, 1974, p. 84-111. Les tableaux III-XVI donnent la reproduction, mois par mois, du calendrier du *Missale secundum morem Sancte Romane Ecclesie*, Venezia, 1497, qui a servi de base à celui de 1570, avec les corrections autographes du cardinal Sirleto († 1595). Cette étude fournit en outre nombre de détails sur la préparation de l'édition du Missel de 1570.

en lien avec la péricope évangélique, par des lettrines, par quelques gravures : une en pleine page (la Crucifixion) reproduite deux fois, une Annonciation avant le premier dimanche de l'Avent, et une série de scènes de l'Évangile encadrant le début du Canon. La pagination, qui est loin d'être exempte d'erreurs, commence seulement avec le Temporal (p. 1-292), change à partir de Pâques (folios numérotés de I à XLVI), puis du Sanctoral (p. 1-124), des Communs (folios numérotés de 1 à 49). L'impression de 1570 semble, par ses caractéristiques, bien antérieure à celle de 1568.

L'édition actuelle a parfaitement respecté l'apparence de l'original, même dans la faiblesse d'encrage de certaines pages. Elle y a ajouté sa propre pagination continue en bas de page, intégrant les folios initiaux, soit un total de 666 pages. Une numérotation continue signale aussi en marge chacune des pièces des messes et des rubriques de quelque importance. On trouvera en outre dans une introduction de 40 pages un rappel de l'histoire de la composition du Missel romain depuis les *Ordines* jusqu'aux imprimés antérieurs à 1570, le point des recherches conduites pour découvrir l'édition *princeps* de 1570, les corrections apportées sur l'exemplaire avant sa publication, un tableau des variantes apportées au calendrier entre 1568 et 1570¹¹, un tableau synoptique de l'organisation du Missel romain entre sa première édition typique (1570) et sa dernière *iuxta typicam* (1962)¹². L'appendice donne la table des collectes, *super oblata*, postcommunion, *super populum*, préfaces et autres oraisons d'après leur *incipit*, mais était-il nécessaire d'en faire une double liste, générale, puis par catégorie, alors que l'absence de titre courant expose à l'incertitude ?

Dans la bulle *Quo primum tempore*, Pie V employait une formule semblable à celle qu'il avait placée en tête du Bréviaire de 1568 pour prescrire l'utilisation du nouveau Missel, sans changement, addition ou suppression : ...*huic Missali nostro nuper edito, nihil unquam addendum, detrahendum, aut immutandum esse decernendo, sub indigna-*

11. p. XXXIII-XXXIV.

12. p. XXXIV-XLII.

tionis nostrae poena, hac nostra perpetuo valitura constitutione statuimus et ordinamus [... par notre constitution qui vaudra perpétuellement, nous statuons et nous ordonnons, en décidant qu'à notre missel récemment édité, rien ne soit jamais ajouté, retranché ou modifié, sous peine de notre indignation] (p. 3). Formule juridique à laquelle il ne faut pas faire dire plus qu'elle ne prétend : indépendamment des additions apportées dès 1584 au calendrier, le Missel de Pie V connut bien des changements au cours de ses quatre siècles d'existence, dont témoignent les brefs de Clément VIII (1604), d'Urbain VIII (1634) et la lettre apostolique de Jean XXIII (1960), reproduits dans l'édition de 1962.

Pour se rendre compte des changements survenus dans le contenu du Missel romain entre 1570 et 1962, qu'il suffise de mentionner les nouveaux formulaires de messes pour des nouvelles fêtes, et même pour des fêtes anciennes importantes comme l'Immaculée Conception (1863) et l'Assomption (1950), le Commun des souverains pontifes (1942), la réforme de la Semaine sainte (1955), la suppression des octaves sauf celles de Noël, de Pâques et de Pentecôte (1955), la suppression des vigiles sauf sept (1955), la simplification des divers degrés de fête en trois classes, la suppression de neuf fêtes et la réduction des autres (1960). Aussi importantes, même si elles ne touchaient pas les textes, furent les nouvelles règles de préséance des fêtes sous Pie X (1913) qui commencèrent à redonner au dimanche sa primauté. Ces différentes mesures, décidées depuis le début du xx^e siècle, laissaient prévoir et faisaient espérer une réforme plus décisive, qui allait être au programme du II^e concile œcuménique du Vatican¹³. La dernière édition du Missel tridentin portait le même titre qu'en 1570 : *Missale Romanum ex decreto Concilii Tridentini restitutum*, mais remplaçait la mention du seul Pie V (*Pie V Pont. Max. iussu editum*) par une expression plus large : *Summorum Pontificum cura recognitum*.

13. Dans son *Motu proprio Rubricarum instructum* du 25 juillet 1960, Jean XXIII le disait clairement : « *Altiora principia, generalem liturgicam instaurationem respicientia, in proximo Concilio Oecumenico Patribus esse proponenda.* »

Comme pour le Bréviaire Romain, la voie était ouverte pour une réforme plus globale, décidée par la Constitution *Sacrosanctum Concilium* (ch. 2, n. 42-58), confiée par Paul VI à une commission mieux outillée que celle de Pie V pour puiser dans les richesses de la tradition romaine, et promulguée en 1970 par Paul VI sous un titre très semblable à celui adopté par Pie V : *Missale Romanum ex decreto Sacrosancti Oecumenici Concilii Vaticani II instauratum, auctoritate Pauli VI promulgatum*.

Plus heureux que le Bréviaire romain¹⁴, le Missel bénéficie de plusieurs reproductions anastatiques qui permettent d'étudier son évolution à différents moments de son histoire : le « vieux Missel du Latran » du XIII^e siècle, à partir de l'édition de Nicolas Antonelli en 1752¹⁵ ; le *Missale Romanum* de 1570 qui vient d'être présenté ; le même dans sa dernière édition de 1962¹⁶.

Avec la publication du Bréviaire de 1568 et du Missel de 1570 dont les trop rares exemplaires originaux étaient difficilement consultables, ces deux monuments liturgiques majeurs voulus par le Concile de Trente sont désormais à la portée de tous les historiens de la liturgie latine. Il faut en remercier les pères Sodi et Triacca, et la Librairie Vaticane.

Jean ÉVENOU

14. Il faut cependant noter que le Bréviaire de Quiñonez a fait l'objet d'une édition et d'une étude approfondie par W. Legg dans la collection « Henry Bradshaw Society », XXXV, 1908 et XLII, 1912.

15. Nicola ANTONELLI, *Vetus Missale Romanum monasticum lateranense*. Reimpressio editionis Romae anno 1752 publici iuris factae introductione aucta curantibus Anthony WARD, s.m. et Cuthbert JOHNSON, osb, Roma, CLV-Edizioni Liturgiche, coll. « Bibliotheca Ephemerides Liturgicae, Subsidia, Instrumenta Liturgica Quarreriensia, Supplementa 4 », 1998.

16. *Missale romanum anno 1962 promulgatum*. Reimpressio, introductione aucta curantibus Anthony WARD, s.m. et Cuthbert JOHNSON, osb, Roma, CLV-Edizioni Liturgiche, coll. « Bibliotheca Ephemerides Liturgicae, Subsidia, Instrumenta Liturgica Quarreriensia, Supplementa 2 », 1994.